LA VIE DE VOTRE ASSOCIATION

DEUX BONNES NOUVELLES

Le 13 février 2001 la Commission Départementale des Sites réunie en formation «faune sauvage captive» a donné un avis favorable à la demande de Certificat de Capacité présentée par Mr Stéphane Soyez.
Ce Certificat de Capacité est en effet nécessaire pour être responsable d'un Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage (autrement dit d'un Centre de soins aux oiseaux sauvages blessés ou mazoutés) ainsi que le stipule l'Arrêté ministériel du 11 septembre 1992.
A l'époque je l'avais obtenu en me présentant devant une commission siégeant au Ministère de l'Environnement à Neuilly; maintenant il y a une commission dans chaque département mais le Certificat de Capacité a toujours la même valeur: il atteste que son titulaire a toutes les connaissances requises pour soigner les oiseaux blessés, empoisonnés, malades, mazoutés en vue de leur réinsertion dans le milieu naturel.
Lorsqu'il avait envoyé son dossier à l'administration préfectorale, le 6 avril 1999, Mr Stéphane Soyez avait déjà reçu une formation de 50 heures portant sur les points suivants:

1 L'Arrêté ministériel du 11 septembre 1992
2 L'identification et l'anatomie des oiseaux
3 L'examen d'un oiseau blessé, mazouté ou poussin
4 Le régime alimentaire d'un oiseau en captivité
5 Les pansements et attelles (ailes, pattes, podagres)
6 La réhydratation par sonde gastrique
7 Le nettoyage d'un oiseau mazouté
8 Le recollage des plumes

Depuis cette date il a évidemment continué à me seconder et donc à se perfectionner.
Faisant partie de la Commission et désireux de montrer à ses membres que Mr Stéphane Soyez avait toutes les connaissances nécessaires pour être Responsable d'un Centre de Sauvegarde, j'avais apporté une caisse de matériel utilisé habituellement (pinces, ciseaux, thermomètre, compresses, micropore, eau oxygénée, bétadine, attelles, sondes, fils, récipients divers, etc...) et j'avais préparé un questionnaire théorique et pratique (35 questions). Mais, au vu du dossier, les membres de la Commission ont estimé qu'il n'était pas nécessaire que Mr Stéphane Soyez explique à quoi servait ce matériel ou réponde au questionnaire et ont accordé un avis favorable à sa demande.
Je ne sais pas si cela s'est passé de la même manière pour Mr Eric Desesquelles quand il s'est présenté le 8 janvier 2001 devant la Commission de l'Oise mais celle-ci a donné un avis favorable à sa demande puisque le 5 février 2001 le Préfet de l'Oise lui a accordé le Certificat de Capacité «pour les soins sur les animaux de la faune sauvage: les oiseaux»
Mr Eric Desesquelles n'est pas un inconnu pour nous. Il est le dynamique Président de l'association E.N.V.O.L. (Envol Nocturne et Vie des Oiseaux Libres) que j'ai eu le plaisir de vous présenter dans le N° 81 de Picardie-Nature. Cette association est née Le 24 juillet 1998 à Froissy (Oise) ; elle a pour but la sauvegarde des oiseaux sauvages dans leur milieu naturel. Son Siège social est toujours au 11 rue du Crocq 60480 Francastel
C'est à cette adresse que Mr Desesquelles a installé son centre de soins, (sur un terrain de 55m sur 25m qu'il a réussi à acheter après plusieurs années de pourparlers) comportant des installations particulièrement bien réussies et propres à offrir aux oiseaux qu'il soigne les meilleures chances de s'en sortir.
Je précise que depuis 5 ans environ Mr Eric Desesquelles soigne les oiseaux blessés avec l'aide de Mme le Dr Lemal, vétérinaire à Froissy, en tant qu'antenne du Centre Régional de Picardie et que les résultats qu'il a obtenus (94 oiseaux soignés en 1999 et 111 en 2000) justifient pleinement l'obtention de son Certificat de Capacité.
Maintenant la région Picardie est une des mieux couvertes de France avec un centre dans la Somme, un autre dans l'Oise à Francastel, et deux dans l'Aisne, à Hirson et Saint Quentin.

Jean Marie THIERY

